

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Juillet

Le 14 juillet à Paris

Paris a fêté le 14 juillet avec le même entrain que les années précédentes.

Mesures de clémence

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, le président de la République a, par plusieurs décrets, rendus sur la proposition du ministre de la guerre, accordé des grâces, commutations ou réductions de peine à 1,233 condamnés, détenus dans divers établissements pénitentiaires, militaires ou civils, en vertu de jugements prononcés contre eux par des conseils de guerre.

Par diverses décisions gracieuses, rendues à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1895, sur la proposition du ministre de la marine, le président de la République a accordé des remises de peines à 142 individus condamnés par les juridictions de la marine.

Devant la statue de Strasbourg

Une délégation d'environ 50 élèves de l'École polytechnique a déposé une couronne de violettes et de roses naturelles devant la statue de Strasbourg. Est venue ensuite la « Société des volontaires du 4^e arrondissement », avec une couronne d'immortelles; la Ligue patriotique a suivi. Elle a déposé également une couronne d'immortelles avec un nœud tricolore voilé de crêpe et a défilé en poussant le cri de : « Vive l'Alsace-Lorraine ! vive la France ! » A 10 heures, la véritable manifestation s'est produite : celle des Sociétés Alsaciennes et Lorraines de Paris et des départements qui ont accompli, cette année comme par le passé, leur manifestation traditionnelle devant la statue de Strasbourg, sur la place de la Concorde.

La revue de Longchamp

A 9 heures 50, le canon tonne annonçant l'arrivée du Président de la République. M. Félix Faure, portant en sautoir le grand cordon de la Légion d'honneur, et accompagné par les généraux Tournier et Février, descend de voiture devant le pavillon qui lui était réservé. Les musiques jouent la *Marseillaise*. Les troupes présentent les armes et les cris de : « Vive Faure ! vive la République ! » éclatent de toutes parts, dans le pavillon où se trouvaient déjà tous les ministres, Mme, Mlle Faure, M. et Mme Berge, ainsi que les représentants des diverses puissances.

Le coup d'œil

Le coup d'œil est magnifique, la scène grandiose. Les troupes, disposées sur deux lignes, d'une longueur de 700 mètres, et d'une profondeur de 50 à 100 mètres, suivant qu'elles sont à pied ou à cheval, couvrent toute la pelouse depuis les abords du moulin de Longchamp jusque près de l'étang de Boulogne. Une distance de 50 mètres sépare ces deux lignes dont l'immobilité est absolue de la droite à la gauche.

Devant nous se suivent l'uniforme sombre des polytechniciens, l'uniforme pimpant des Saint-Cyriens, puis, par alternance de couleurs et de teintes, les gardes républicains à pied, les sapeurs-pompiers, les artilleurs à pied, les sapeurs du génie, les sapeurs des chemins de fer, les chasseurs à pied et les fantassins de marine; enfin une large et épaisse bande toute rouge, que dessinent deux divisions d'infanterie.

Au second plan, de la droite à la gauche également, se montrent l'escadron de St-Cyr, la garde républicaine à cheval, la 2^e brigade de cuirassiers, la 5^e brigade de dragons, la 2^e brigade de chasseurs à cheval, les canons et les caissons des 3^e et 19^e brigades d'artillerie; tout au loin une dernière phalange à pied, affectant la forme d'un carré plein tout rouge; c'est le 331^e régiment de réserve.

Le défilé

Aussitôt après qu'elles ont été passées en revue, les troupes prennent leur formation de marche.

La colonne s'ébranle au signal donné par le ministre de la guerre, qui est venu se placer en tête. Les tambours battent, les clairons sonnent, les cuivres de la musique retentissent. La vitesse est bonne; environ cent trente pas à la minute.

Après avoir défilé, les escadrons de cavalerie se sont portés, par des conversions successives à toute allure, sur une seule ligne de masses, les batteries légères à l'extrême droite, les cuirassiers à droite, les dragons au centre, les chasseurs à gauche, les gardes républicains et les Saint-Cyriens à l'extrême gauche.

Au commandement du général Jacquemin, cette muraille mouvante de 26 escadrons et de 12 canons avance au galop vers les tribunes, puis s'arrête à 50 mètres. Les cavaliers présentent le sabre, les trompettes sonnent.

Le Retour

Le président de la République, salué par le ministre de la guerre, descend sur la pelouse, remercie l'armée en la personne de son chef, puis monte en voiture et retourne au palais de l'Élysée avec la même escorte qu'à l'arrivée.

L'ordre du jour à l'armée

A l'issue de la revue, le président de la République a adressé la lettre suivante au ministre de la guerre :

« Mon cher ministre,

» La revue à laquelle nous venons d'assister a été des plus brillantes. Elle a permis de constater une fois de plus l'entrain et la solide instruction des troupes du gouvernement militaire de Paris, ainsi que l'attitude vigoureuse de nos unités de réserve.

» Nous sommes heureux d'applaudir au progrès accompli chaque année par notre vaillante armée, grâce au zèle et au dévouement des chefs, à l'esprit de discipline des soldats.

» Je vous prie de transmettre mes félicitations et celles du gouvernement à M. le gouverneur militaire de Paris et aux troupes placées sous ses ordres.

» Veuillez agréer, mon cher ministre, l'expression de mes sentiments affectueux,

» Félix FAURE. »

Le ministre de la guerre a adressé au général Saussier, gouverneur militaire de Paris, la lettre ci-après :

« Monsieur le Gouverneur,

» Je suis heureux de vous communiquer la lettre que je viens de recevoir de M. le président de la République à l'occasion de la revue de ce jour.

» Je vous prie de la porter à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre, avec l'expression de mes félicitations personnelles.

» Agréer, Monsieur le Gouverneur, la nouvelle assurance de mes sentiments tout dévoués,

» Général ZURLINDEN. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 juillet 1895

Interpellation Pourquery de Boisserin

Le clou de la journée parlementaire était l'interpellation de M. le député d'Avignon demandant au gouvernement quelles mesures il compte prendre à la suite des deux décisions de la grande chancellerie de la Légion d'honneur concernant deux membres de l'ordre impliqués, on se le rappelle, dans les affaires judiciaires du Panama, M. Fontanes, ancien secrétaire de la Société du canal interocéanique, et M. Eiffel, l'un des principaux entrepreneurs du canal.

On sait que la grande chancellerie a retiré sa

croix à M. Fontanes et l'a laissée à M. Eiffel. M. Pourquery de Boisserin rappelle l'arrêt de la cour en date du 9 février 1893 en ce qui concerne M. Eiffel.

Le jugement condamnait M. Fontanes à deux ans de prison et 3,000 francs d'amende, et M. Eiffel à deux ans de prison et 20,000 francs de dommages-intérêts, en expliquant que la cour ne pouvait dépasser ce chiffre. M. Eiffel avait fait avec la Compagnie de Panama des affaires s'élevant à 75 millions.

La Compagnie avait besoin en dernier lieu d'un matériel qu'elle estimait devoir lui coûter 13 millions, elle s'était adressée à M. Eiffel qui n'a jamais fourni de matériel neuf et a travaillé avec le vieux matériel de la Compagnie trouvé par lui sur les chantiers du canal. M. Eiffel a néanmoins touché le prix de la fourniture de 18 millions qu'il n'avait pas faite ou plutôt, pour être tout à fait exact, sur laquelle il avait fourni pour une somme de 1,200,000 francs. Il a gardé la différence, soit 16 millions 800,000 francs.

La cour, retenant ses aveux, l'a condamné au maximum pour abus de confiance.

Le condamné fit appel de cet arrêt, et à la date du 15 juin 1893, un arrêt de la cour de cassation intervint, portant que la procédure n'a pas été régulière, qu'on aurait dû procéder par voie de réquisition directe.

Un ministre de la justice, M. Antonin Dubost, avait déclaré que la prescription ne serait pas acquise. J'avais dit au ministre qu'il se trompait et malheureusement les faits m'ont donné raison. (*Applaudissements à gauche*). La liberté de M. Eiffel est donc sauvée; son honneur l'est-il ? (*Mouvements*).

Mon honorable collègue, M. Marcel Habert, disait à ce propos qu'en matière d'honneur, il n'y avait pas de prescription. Il avait raison. Comment peut-on expliquer, disait d'autre part M. Montaut, que des individus ayant commis des escroqueries avérées, puissent encore porter la croix de la Légion d'honneur? L'opinion publique ne cessera de réclamer tant que justice ne sera pas faite.

Après l'arrêt du 15 juin 1893, le conseil de l'ordre devait prendre une décision à l'encontre de M. Eiffel. La grande chancellerie répondit à la question que lui adressa à ce propos M. Guérin, ministre de la justice, que le premier arrêt ayant été cassé par la cour suprême, des poursuites disciplinaires ne pouvaient être ordonnées, à moins qu'une faute grave contre l'honneur ne fût prouvée. (*Mouvements*).

La Chambre, par un vote unanime, a invité le gouvernement à faire respecter les lois organi-

— Votre cheval en a assez, dit-il, et moi je suis pressé...

Il jeta une pièce au conducteur.

— Merci, bourgeois, Barbillon en a, comme vous dites, plein les jambes, et moi j'ai l'estomac sous les semelles.

Et il s'éloigna à petits pas, pendant que notre héros grimpa dans une autre voiture, qui venait de se montrer.

Avec la promesse d'un bon pourboire, il fut dans vingt minutes à l'entrée de l'hôpital.

Son cœur battait encore à coups précipités.

S'il allait apprendre une mauvaise nouvelle ! Le concierge auquel il s'adressa lui dit qu'on ne visitait les malades que le vendredi et le dimanche.

— J'ai une lettre pour M. le directeur, dit le maître d'armes.

— C'est bien différent. De qui est cette lettre ?

— Du chef de la sûreté.

— Je vais la remettre à M. le directeur, et s'il veut vous recevoir...

Il lui montra un banc.

— Asseyez-vous là... Dans cinq minutes je suis de retour.

Notre héros se laissa choir sur le siège et regarda autour de lui.

Par la fenêtre de la loge, on voyait la cour, froide, nue, entourée de bâtiments aux croisées fermées, blanchis à la chaux.

C'était derrière une de ces croisées que son Henri était blessé, mourant, mort peut-être.

Bauchène, qui était passé déjà par tant d'angoisses, était à bout de forces. S'il ne s'était contenté, il se serait précipité au hasard dans les

dortoirs, appelant son fils, guidé vers lui par son instinct de père.

Allait-on encore le faire attendre?...

Tout ces lenteurs le tuaient.

Au bout de quelques instants, cependant, le portier reparut.

— Suivez-moi, monieur.

Le Roi des Braves se leva vivement.

Son guide le fit traverser les grandes voûtes qui font le tour de la cour centrale, prit un escalier à gauche, monta un étage, puis deux, s'engagea dans des couloirs qui semblaient interminables au père et s'arrêta enfin devant une porte fermée par un battant mobile couvert de cuir vert.

Il l'ouvrit et entra, faisant signe à son compagnon de le suivre.

Deux hommes se trouvaient dans le cabinet. Un homme d'un certain âge en redingote et un autre plus jeune ayant devant lui un grand tablier blanc à bavette.

— Je serais très aise, dit le premier des inconnus, d'obtempérer au désir de M. le chef de la sûreté, mais voilà monsieur...

Il indiqua l'interne.

— ... Qui me dit qu'une entrevue avec le blessé serait dangereuse encore... Il ne faut au jeune homme aucune émotion... et il lui est interdit surtout de parler.

Bauchène ne pouvait pas prononcer un mot, tellement son cœur était gonflé.

— Ainsi, il vit ? put-il balbutier cependant.

— Il vit et nous espérons même le sauver, répondit l'interne, mais à condition de prendre de grandes précautions.

— Je ferai tout ce qu'on me demandera, fit le

pauvre homme... Je me soumettrai à tout, pourvu qu'on le sauve.

— Tout ce que nous pouvons faire, répondit l'interne, c'est de vous permettre de le voir de loin et de vous assurer que c'est bien lui... Mais il faut nous promettre de ne pas dire un mot, de ne pas faire un mouvement qui puisse le réveiller et attirer son attention.

— Je ferai mon possible pour me contenir, monsieur.

— Venez avec moi, je vais vous conduire.

Bauchène suivit l'interne. Ses jambes se dérobaient sous lui.

Le jeune homme ouvrit la porte d'une grande salle que bordaient deux longues rangées de lits blancs...

Sur ces lits, des têtes pâles, aux traits contractés par la souffrance.

Le maître d'armes allait d'un visage à l'autre, croyant toujours reconnaître son fils.

Chaque figure jeune, ornée de moustaches, le faisait tressaillir des pieds à la tête.

On traversa toute la salle sans s'arrêter, puis un couloir, et sur le frontispice d'une autre pièce, Bauchène lut ces mots : « Salle Saint-Joseph ». C'était là qu'il était.

L'interne se tourna vers lui.

— C'est le troisième lit à droite, dit-il... Je vais ouvrir la porte doucement... puis vous vous pencherez sans bruit, et dès que vous l'aurez aperçu, vous vous retirerez.

— Bien, monsieur.

Le jeune homme fit ce qu'il avait dit.

Le yeux avides de Bauchène pénétrèrent dans la salle...

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 42

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XXV

— C'est pour cela que je n'ai rien dit, fit le maître d'armes.

— Vous avez bien fait; mais ne vous découragez pas, et dès que vous saurez du nouveau, vous me trouverez là.

Le chef de la sûreté s'était levé.

Bauchène prit congé de lui et se précipita hors du cabinet, partagé entre la crainte et l'espoir, la crainte de trouver son fils mort, et l'espoir de le sauver.

Le Roi des Braves remonta dans son fiacre.

— A Lariboisière, cria-t-il au cocher.

Celui-ci cingla d'un coup de fouet les flancs osseux de son cheval, mais la pauvre bête semblait ne plus se mouvoir qu'avec peine.

Elle secoua mélancoliquement la tête, remua la queue et envoya une ruade dans la garde-crotte.

— Qu'est-ce que c'est, fit l'automédon indigné, des observations ?

Il s'apprêtait à prendre son fouet par le petit bout et à essayer de causer au coursier avec le manche, quand le maître d'armes sauta à bas du fiacre.

ques de la Légion d'honneur. Rien n'a encore été fait.

Enfin, sur une plainte de M. Guérin, garde des sceaux, la chancellerie, statuant sur un mémoire que M. Eiffel avait fait remettre à la commission d'enquête nommée par le conseil de l'ordre, finit par rendre une décision en vertu de laquelle M. Fontanes était rayé de la Légion d'honneur, tandis que M. Eiffel, flétri par le même jugement, était maintenu sur les contrôles.

L'interpellation Goblet

L'interpellation de M. Goblet sur l'attitude du clergé vis-à-vis de la loi relative aux droits d'abonnement imposés aux congrégations religieuses s'est terminée par un ordre du jour de M. Modeste Leroy, qui avait été accepté par le gouvernement.

Par 294 voix contre 193, la Chambre a déclaré que, comptant sur la fermeté du gouvernement pour faire observer les lois, maintenir les droits de l'état laïque et assurer le respect de l'autorité civile, elle passait à l'ordre du jour.

Elle a pensé, contrairement à l'opinion de M. Goblet, que les temps n'étaient pas venus d'organiser la séparation de l'église et de l'Etat.

C'est ce qu'avait déclaré M. Poincaré, le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, dans un discours dont la molération n'excluait pas cependant la netteté.

Le Ministre a parlé assez fermement pour que le clergé catholique soit dûment averti que la campagne organisée contre la loi n'aboutira pas. Les congrégations se soumettront de bonne grâce, sinon on les forcera à s'exécuter par tous les moyens légaux dont l'administration dispose. Les prêtres, évêques, archevêques ou cardinaux qui les exciteront à la rébellion seront poursuivis par la voie administrative et au besoin en vertu des articles du Code pénal, qui prévoient en ce cas l'amende et la prison.

On peut être assuré que cet avertissement suffira, et que l'agitation cléricale cessera d'elle-même le jour où l'on sera bien convaincu que le gouvernement, s'appuyant sur le Parlement et sur le pays, est décidé à ne pas la supporter.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le 14 Juillet à Cahors

La Fête du 14 juillet a présenté, à Cahors, un caractère remarquable de calme et de dignité. Depuis la superbe revue du matin jusqu'au bal champêtre des Allées Fénelon, féériquement illuminées, nous avons constaté partout dans la foule une quiétude parfaite, une satisfaction contenue.

Dès samedi soir, la fête avait commencé par une retraite aux flambeaux et l'illumination de l'Hôtel de Ville. Le petit concert, donné en cet endroit par les enfants des écoles communales, dont les chants patriotiques alternaient avec l'Orphéon et la musique militaire, a été fort applaudi.

Dimanche matin, à 8 heures, nos braves soldats, déployés sur les boulevards, étaient passés en revue par le colonel du 7^e, devant les autorités placées sur une estrade décorée avec goût. Le défilé a été superbe.

Au premier coup d'œil, il faillit tomber à la renverse...

Il porta la main à son cœur et se jeta en arrière.

Il sentait qu'il ne serait pas maître de son émotion... il allait crier...

C'était bien Henri qu'il avait vu, Henri livide, plus pâle que ses draps, les yeux fermés comme s'il était mort, la tête enveloppée de bandes-lettes.

L'interne avait fermé la porte.

— Ainsi, c'est bien lui, demanda-t-il ?

— Oui, oui, répondit Bauchène, c'est bien lui.

— Il ne vous a pas aperçu... Il dort et ne s'est pas éveillé.

— Et vous dites, monsieur, qu'il est encore en danger ?

La blessure de la tête ne sera rien, mais le coup de couteau nous inquiète.

— Mon Dieu ! Mon Dieu ! murmura le pauvre père... Et quand pourrai-je le voir ?

— Présentez-vous à la visite de dimanche, et s'il continue à aller mieux, peut-être vous permettra-t-on d'entrer.

— Et pour avoir de ses nouvelles ?

— Vous pouvez en demander chez le concierge quand vous voudrez. Il vous en donnera.

— Merci, monsieur, fit le maître d'armes.

Il demeurait devant la porte sans bouger... Il lui semblait que, s'il ne s'éloignait pas, il défendrait son fils, il empêcherait la mort d'entrer.

L'interne, qui avait d'autres occupations, le rappela à la réalité de la situation.

— Vous ne vous souvenez plus du chemin ? dit-il, je vais vous l'indiquer.

Puis est venue la cérémonie du couronnement des rozières. Cette année, trois jeunes filles ont profité de la dotation Valette. Dans la salle de l'Hôtel de Ville où a eu lieu le mariage civil, fait par M. le maire, une société élégante et nombreuse s'était donnée rendez-vous et lorsque M. Costes, maire, dans une improvisation chaleureuse, a fait l'éloge, de l'éminent bienfaiteur qui a perpétué son souvenir par cette œuvre humanitaire, des applaudissements unanimes ont retenti et ont dû émouvoir les descendants de cet homme de bien qui assistaient à la cérémonie.

Dans l'après-midi, les jeux nautiques avaient attiré la population sur le quai de Regourd. Les membres de la Société des *Sauveteurs du Lot* ont émerveillé la foule par la rapidité de leurs manœuvres sur l'eau.

Le tocsin a un peu gâté la fête de soir. A peine le feu d'artifice commençait-il que l'alarme était donnée. Le feu venait de se déclarer dans la maison de M. Lafon, tonnelier, rue Jean-Vidal. Malgré les prompts secours, tout l'immeuble a été consumé. Les pertes sont heureusement couvertes par une assurance.

Le feu d'artifice a parfaitement réussi et les derniers pétards étaient à peine tirés que la foule se rendait au bal populaire.

Tout nos compliments à l'agent-voyer communal, M. Sirven, pour le goût exquis avec lequel il a organisé les illuminations de la place d'armes et des allées Fénelon. On se croyait transporté dans les splendeurs orientales. C'est dans ce palais de verdure et de lumières, sous la voûte céleste étoilée, que les danses se sont organisées aux accords entraînants d'un brillant orchestre fourni par l'*Avenir Cadurcien* et ont duré jusqu'à 5 heures du matin, avec un entrain parfait et un calme admirable.

Décidément, notre population est mûre pour la liberté.

Les décorations du 14 juillet

M. le général de division Verrier, qui commandait autrefois la 66^e brigade à Cahors, est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

M. de Boysson, contrôleur de 2^e classe, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Nous avons remarqué en outre les noms de MM. Varlet, capitaine adjudant-major au 46^e de ligne, et Barrère, capitaine au 20^e de la même arme (anciens lieutenants du 7^e), nommés chevaliers de la Légion d'honneur, et du sous-officier Navas, du 20 de ligne, autrefois au 7^e, décoré de la médaille militaire.

LOTTERIE

ORGANISÉE PAR L'ORPHÉON DE CAHORS
Sous le patronage du Comité de l'Union des Femmes de France, au bénéfice des malades et blessés de Madagascar.

LISTE DES LOTS (Suite)

- 71 Arnaud, préfet du Lot, un volume.
- 72 Pépin, trésorier général, id.
- 73 Béral, sénateur, un miroir à 3 faces.
- 74 Rey, député, une jardinière.
- 75 Alazard, fumiste, 1 poêle.
- 76 Cluzel, 1 paire de pantoufles.
- 77 Serieys, 1 godet cuivre.
- 78 Lacombe, peintre, 2 boîtes papier.
- 79 M^{me} Théron, 1 boîte cravates.
- 80 M^{me} Bédudé, rue Brivas, 1 bonnet d'enfant.
- 81 Gottchaux, 1 éventail.
- 82 Landrevie, 2 pistolets.

— Ainsi, je ne pourrai pas le voir une seconde fois ? murmura Bauchène.

— Non, non, c'est inutile... il ne faut pas commettre d'imprudence.

Le Roi des Braves semblait cloué au sol... Il fit difficilement quelques pas...

— Je vais donc m'éloigner... bégaya-t-il.

— Il le faut, monsieur. La moindre faute peut encore tout compromettre. Le jeune homme est très bien soigné ici. Le chirurgien s'intéresse à son sort, et vous pouvez partir sans craintes : tout ce qui sera humainement possible pour le conserver à la vie sera fait.

— Je n'en doute pas, monsieur, mais c'est si dur !

— Allons, du courage ! fit l'interne, vous le reverrez bientôt ; vous viendrez le chercher et l'emmener, et cette faveur compensera toutes vos douleurs.

Il avait pris par le bras le maître d'armes et l'entraînait.

Il le fit traverser la première salle, un corridor, puis il le confia à un homme de garde qu'il avait trouvé à l'entrée d'une salle.

Ce dernier conduisit notre héros jusqu'à la porte de l'hôpital.

Bauchène demeura un moment immobile sur le trottoir, ne pouvant pas s'éloigner du triste monument dans lequel il laissait son fils, puis il s'arracha d'un mouvement brusque à cette contemplation pénible et remonta dans sa voiture.

— A Belleville ! commanda-t-il au cocher.

Il était incapable de travailler ce jour-là et voulait rentrer chez lui.

Qu'allait dire sa femme et Jeannette, quand

- 83 Greil, 1 petit gilet.
- 84 Capelle, 1 fichu.
- 85 Marty, une lampe.
- 86 Café Alsace, 2 bouteilles liqueur.
- 87 Girma, un volume.
- 88 Rozières, pâtissier, 6 étuis à bonbons.
- 89 Café de Paris, 2 bouteilles liqueur.
- 90 Vve Ladevèze, 2 cachepots.
- 91 Mlle Lacombe, un éventail.
- 92 Rouquié, cordonnier, 1 paire pantoufles.
- 93 Blanc, tailleur, un coupon de drap.
- 94 Agié, négociant, une matinée.
- 95 Buyette Marseillaise, 1 bouteille liqueur.
- 96 Mlle Marron, 1 paire de pantoufles.
- 97 Tourriol, 1 bouteille grande champagne.
- 98 Rivière, liquoriste, 4 bouteilles liqueur.
- 99 Gary, une paire de bas.
- 100 Lestandi, quincailler, une paire de chenets.
- 101 Troussel, épicière, 2 pots de moutarde.
- 102 Vve Lac, 1 bouteille vin vieux.
- 103 Gagnayre, épicière, 2 bout. rhum St-Georges.
- 104 Bouffié, épicière, 1 vieux rhum.
- 105 Mandelli, une lampe.
- 106 Dreuilhes, service chinois.
- 107 Carles (débit de tabac), pipe revolver.
- 108 Verdier, horloger, une statuette.
- 109 Alazard, chapelier, bon pour un chapeau.
- 110 Bro, quincailler, une lampe.
- 111 Séguela, bougies.
- 112 Coursière, quincailler, 1 brok.
- 113 Playoux, 6 bouteilles vieux Cahors.
- 114 Mlle Playoux, un encrier cristal.
- 115 Miquel, restaurateur, une carpe.
- 116 Fournié, épicière, boîte de sucre.
- 117 Vve Huillet, 3 paquets de cigarettes.
- 118 Subirana, 1 bouteille Malaga.
- 119 Bach, liquoriste, 4 bouteilles liqueur.
- 120 Marcenac, id. 2 id.
- 121 Bayles, opticien, thermomètre et presse-papier tour Eiffel.
- 122 Olié, souliers pour dame.
- 123 Ducassé, libraire, 1 écriin de bureau.
- 124 Labro coiffeur, 1 flacon eau de toilette.
- 125 Bouysson, une casquette.
- 126 Dedieu, 1 sac à ouvrage.
- 127 Capmas, tapissier, 1 tabouret et 1 chevalet.
- 128 Desprat, quincailler, 1 plateau.
- 129 Magot, pharmacien, 1 flacon sulf. de quinine.
- 130 Bouzerand, service cristal.
- 131 Vve Boi, 1 tapis chinois.
- 132 Tubières, horloger, 1 réveil.
- 133 Larrive Henri, 1 tricot.
- 134 Bonafous, 1 paire de pantoufles.
- 135 Beynat, limonadier, 1 bouteille liqueur.
- 136 Delpech, liquoriste, 3 bout. crème de noix.
- 137 Maury, négociant, 1 gilet de laine.
- 138 Mlle Baudel, 1 valise.
- 139 Rossignol, une casquette jockey.
- 140 Vve Paulus, 1 parapluie.
- 141 Lestrade, charc., 3 boîtes pâté de foie gras.
- 142 Marlas, limonadier, 1 bouteille liqueur.
- 143 Feydet, 1 tabagie.
- 144 Roques, 1 saucisson.
- 145 Delmas, négociant, 1 douzaine de mouchoirs.
- 146 Vve Soulayrés, une cravate de dame.
- 147 Rollés, ferblantier, une lampe cygne.
- 148 Védrennes, 2 vases à fleurs.
- 149 M^{me} Cazes, 1 chapeau d'enfant, 2 paire de bas.
- 150 Max, 2 boîtes sardines.
- 151 Fleuret, un tapis.
- 152 Courdès, une descente de nuit.
- 153 Barrès, limonadier, 2 bouteilles pruneau.
- 154 Mérignat, une paire de sabots.

elles apprendraient ?

Oh ! les misérables ! les mi-érables !

Et le pauvre homme fermait ses poings avec rage en pensant aux scélérats qui avaient failli tuer celui qu'il aimait comme son fils !... Et en même temps, de grosses larmes roulaient sur ses joues...

Il n'avait jamais pleuré encore, car il n'avait jamais souffert ce qu'il souffrait...

En entendant une voiture s'arrêter devant leur petite maison, Julie Bauchène et Jeannette, qui guettaient l'arrivée du Roi des Braves, s'étaient précipitées.

— Eh bien ! s'écrièrent-elles, avant même que le maître d'armes eût payé son cocher.

Celui-ci ne répondit pas tout d'abord. Il solda l'automédon et entra chez lui, suivi de près par sa femme et sa fille.

— Je l'ai trouvé, dit-il enfin.

Les deux femmes firent un mouvement de joie, qu'elles réprimèrent aussitôt en voyant sa physiologie triste.

— Pourquoi ne l'as-tu pas ramené ? demanda Julie.

— Oui, dit Jeannette, nous aurions été si heureuses de le voir !

— Pourquoi je ne l'ai pas amené ? fit-il d'un ton sombre, parce qu'il n'est pas transportable.

— Où est-il donc ?

— A Lariboisière.

— A l'hôpital ?

— A l'hôpital.

Jeannette avait levé les mains au ciel, dans un mouvement plein d'angoisse.

- 155 Alibert, coiffeur, une boîte savonnette.
- 156 Delsaud, libraire, 1 volume.
- 157 Vve Bayle, une blague et une paire ciseaux.
- 158 Jouve, un lot verrerie.
- 159 M^{me} Lurguie, buraliste, une boîte cigares.
- 160 Bruel, négociant, 2 cachepots.
- 161 Ferrando, brasseur, 24 bouteilles bière.
- 162 Planavergne, libraire, une boîte papier à lettre.
- 163 Paganel, mercier, 2 paires de bas.
- 164 Dulac, liquoriste, 2 bouteilles liqueurs.
- 165 M^{me} Ourtal, limonadière, 1 bout. liqueur.
- 166 Rumeau, 2 bouteilles liqueurs.
- 167 Hôtel de la gare, 1 bouteille liqueur.
- 168 Bazouge, buffet de la gare, 4 bout. liqueur.
- 169 M^{me} Bazouge, 2 chromos.
- 170 X..., 2 vases barbotine.
- 171 Veuve Balagayrie, 1 boîte conserves.
- 172 M^{me} Clary, 1 presse-papier.
- 173 Delpon, boîte conserves.
- 174 Blanc, coiffeur, 1 gourde de voyage.
- 175 Michelet, 1 cravate.
- 176 X..., 1 blague à tabac.
- 177 Chambre, 1 canne.
- 178 Grat, modiste, rue de la Mairie, une collette.
- 179 Soulié, marchand de fer, 1 fourneau.
- 180 id. 1 réchaud.
- 181 Prévot, pharmacien, 2 bouteilles quinquina.
- 182 Frécheville, 1 dracéna.
- 183 Lafage jeune, épicière, 1 bouteille liqueur.
- 184 Vayssières, 4 palmier.
- 185 Café Tivoli, 4 bouteilles biribi.
- 186 Mérignat jeune, sabots de luxe.
- 187 M^{lle} Bédudé, 1 chapeau fillette.
- 188 Vigouroux, pharmacien, 2 bout. quinquina.
- 189 Salanié, 1 boîte cravates.
- 190 Planacassagne, 1 boîte conserve.
- 191 Périé, menuisier, 1 coffret.
- 192 Pierre Laurent, le prince de Simèle, 5 vol.
- 193 Vinel, droguiste, 1 kilo chocolat.
- 194 M^{lle} Conquet, 2 boîtes sucre surchoix.
- 195 Fourès, menuisier, 1 métier broderie.
- 196 M^{me} Parazines, 1 écran.
- 197 M. Parazines, 1 déjeuner porcelaine.
- 198 Barthès, 2 plans de Cahors.
- 199 M. de Larrard, directeur de la Banque de France, 1 volume « En campagne ».
- 200 Chemiserie anglaise, 1 chemise sportman.
- 201 M^{lle} F..., 1 blague soie.
- 202 Capelle, épicière, 1 déjeuner faïence.
- 203 Bourgeois, tailleur, 1 costume toile.
- 204 Bouysson, 1 réveil.
- 205 Périé, négociant, 1 paire de souliers.
- 206 Colonge, 2 bouteilles de liqueur.
- 207 Manié, coiffeur, boîte savon.
- 208 Malirat, coiffeur, 1 cravate.
- 209 Couailhac, épicière, coupes cristal et tasses.
- 210 Veuve Martefon, 1 crème de noix.
- 211 Tardieu, horticulteur, 2 vases fleurs.
- 212 Vincens, id. 3 vases bégonias.
- 213 Cubaynes, id. 3 vases.
- 214 libert, id. 2 vases.
- 215 Larrive aîné, 3 paires souliers enfant.
- 216 Troussel fils, dessin au crayon.
- 217 Bouzerand, tapissier, 1 porte-vase.
- 218 Nègre, marchand de vin, 4 bout. vin vieux.
- 219 Rivière, tapissier, 1 chaise enfant.
- 220 M^{me} Fieuzal, 1 tapis.
- 221 Lafon, 1 nécessaire de voyage.
- 222 M^{me} Relhié, 1 cabaret.
- 223 M^{me} Soulié et Gélis, 2 coupes.
- 224 Carcaïsson, frères, 2 bidons d'huile d'olive.

— Blessé.

— Blessé ?

— Oui...

— Gravement ?

— Oui, répondit notre héros d'une voix sourde. Les deux femmes avaient les yeux pleins de larmes.

— Ah ! mon Dieu ! Et tu l'as vu ?

— Je l'ai vu.

— Tu lui as parlé ?

— On me l'avait interdit...

— Et il t'a vu, lui ?

— Non, il dormait.

— Mon pauvre enfant !

— Mon pauvre frère !

Les sanglots des deux femmes redoublèrent. Bauchène, qui se sentait gagner aussi par l'attendrissement, eut un geste rude des épaules.

— Ne vous désolerez pas. On m'a promis de le sauver...

— Je veux le voir ! s'écria Julie.

— Moi aussi, fit Jeannette.

— Pas avant dimanche et encore !

Un silence, coupé de sanglots, suivit ses paroles.

— Mais que lui est-il donc arrivé ? demanda madame Bauchène.

Le colosse se leva. Ses yeux étincelaient.

- 225 Fournié-Lafage, 4 boîtes conserves.
- 226 Dides Alban, coiffeur, 2 flacons eau Figaro.
- 227 Gisbert, charpentier, 2 bout. vieux Cahors.
- 228 Ramond, coiffeur, 2 boîtes parfumerie.
- 229 Micars, 1 pantalon.
- 230 Lamouroux, quincaillier, 1 soupière.
- 231 Mendaillès, boulanger, 6 kilos de pain.
- 232 Arnaudet, boucher, une épaule de mouton.
- 233 M. X..., une blague à tabac.
- 234 M. Z..., une canne en cristal.
- 235 M. K..., une blague à tabac.
- 236 M^{me} A. Lurguie, 1 porte-bouquet cristal.
- 237 La bibliothèque populaire, 5 abonnements d'un an.

238 *Le Télégramme*, un abonnement d'un an.
 239 *L'Écho de Paris*, id.
 240 *L'Alliance républicaine*, id.

Les lots recueillis sont exposés dans la salle de l'ancien café de France, en face le théâtre.

La situation électorale

Labastide-Murat. — On annonce comme certaine la candidature de M. le comte Murat au conseil général et celle de M. A. de Camy au conseil d'arrondissement.

Montcuq. — La lutte entre M. Béral, sénateur, et le docteur Fabre, commence à se corser.

Saint-Céré. — M. de Lamaze n'aura pas de concurrent pour le conseil général, le 28 juillet prochain.

Il en est de même pour M. G. Martin, conseiller d'arrondissement sortant.

Lauzès. — M. Fernand Grimal, républicain modéré, conseiller général sortant, se représente aux prochaines élections et n'aura pas de concurrent.

Bretenoux. — M. A. Trassy, notaire à Bretenoux, répondant à la *Dépêche*, déclare qu'il n'est pas candidat au conseil général.

Nécrologie

Nous enregistrons avec tristesse la mort imprévue d'un de nos compatriotes M. Aristide Bonnefoy, l'année dernière encore économiste du Lycée Gambetta, officier de l'Instruction publique, décédé le 14 juillet à la suite d'une courte maladie, âgé de 62 ans.

M. Bonnefoy s'éteint sans avoir goûté une retraite tranquille bien acquise par une longue vie de travail. Il emporte les regrets de tous ceux qui ont pu apprécier, sous des dehors un peu rudes, sa franchise et sa parfaite loyauté.

Nous adressons à son frère et à toute sa famille nos sincères condoléances.

Taureaux étalons

M. Louis Brugalières, conseiller général de Catus, a acheté hier, au prix de 400 fr. le taureau mis en vente par la *Société agricole du Lot*.

Certificat d'études

46 candidats se sont présentés, 38 ont été reçus.

Voici leurs noms par lettre alphabétique et par école :

Ecole du Vieux-Palais. — Ausset, Baffalie, Bastide, Bédriènes, Breil, Cantayré, Cantarel, Cubaynes, Cabessut, Dablane, Pasquier, Pujol, Salesses, Sembel, Sers, Viers, Terret, Perrié.

Ecole de la rue du Lycée. — Béliben, Calvet, Carratié, Constans, Daval, Lavergne, Mouson, Nouvel, Brouillaud, Dasque.

Ecole de Lorroque-des-Arts. — Alazard, Bédulé, François Jarlan, Simet.

Ecole d'Espère. — Bergues, Simon.

Ecole de Pradines. — Beldio, Jordanet.

Ecole de la Madeleine. — Marcelin Jordan.

Ecole de Valroufié. — Dots.

131^e territorial d'infanterie

Par décret, sont promus ou nommés au 131^e régiment territorial d'infanterie :

Au grade de capitaine, MM. Chanson, lieutenant au 134^e régiment de même arme et de Gourdon, lieutenant territorial au 238^e d'infanterie.

Au grade de lieutenant, MM. Cailleau, sous-lieutenant au corps ; Frézouls, sous-lieutenant au 133^e régiment de même arme ; Pinatel, sous-lieutenant au 20^e régiment de même arme ; Angélot, sous-lieutenant au 72^e régiment de même arme ; Taulou et Brulé, sous-lieutenants au 128^e régiment de même arme.

Au grade de sous-lieutenant, M. Durand, adjudant en retraite.

Médaille d'honneur

Par arrêté, une médaille d'argent est accordée à M. Lades, facteur rural à Cajarc.

Accident

Un affreux accident a vivement ému les habitants de la rue du Château-du-Roi. Une enfant de quatre ans, fille du sieur Lagarde, matelassier, regardait à la croisée appuyée contre des barreaux en bois, lorsque ces barreaux vermoulus cédant, l'enfant fut précipitée dans la rue d'une hauteur de huit ou dix mètres. L'état de cette pauvre petite est grave.

Courses vélocipédiques

Le *Paysan du Sud-Ouest*, (Tonneins, Lot-et-Garonne) organise de grandes courses vélocipédiques sur route pour le 1^{er} septembre prochain. Monsieur G. Thomas, chevalier de la Légion d'honneur, Président d'honneur de l'U. V. F. a bien voulu accepter la présidence de cette fête de la pédale dont voici le programme :

COURSE OUVERTE A TOUT COUREUR

(Parcours 200 kil. environ)

Itinéraire

Tonneins, Nicole, Aiguillon, Bourran, Clairac, Castelmoron, Gouneau, le Temple-sur-Lot, Sainte-Livrade, Casseneuil, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Port-Sainte-Marie, Lavardac, Nérae, Fargues, Casteljaloux, Marmande, Tonneins.

1^{er} prix : 300 fr. ; 2^e prix : 150 fr. ; 3^e prix : 80 fr. ; 4^e prix : 50 fr.

Ces prix seront intégralement distribués. Des prix supplémentaires pourront être créés ultérieurement.

Entrée des coureurs : 5 francs.

Les engagements seront reçus par M. le Secrétaire de la Commission des courses vélocipédiques du *Paysan*, boulevard de la Gardolle, Tonneins, du lundi 22 Juillet au lundi 19 Août, à six heures du soir.

Toute demande d'engagement non accompagnée du prix de l'entrée sera rejetée.

COURSE D'AMATEURS

Régionale; Lot-et-Garonne et départements limitrophes (Parcours : 100 kilomètres environ)

Itinéraire

De Tonneins à Marmande — virage à Marmande — de Marmande à Agen en repassant à Tonneins et en suivant la route d'Aiguillon-Port-Sainte-Marie — virage à Agen — retour à Tonneins par Port-Sainte-Marie et Aiguillon. Plusieurs prix, objets d'art, objets divers, médailles, seront distribués. L'énumération en sera donnée prochainement par le *Paysan*.

Entrée des coureurs : 2 francs.

Les engagements seront reçus par M. le Secrétaire de la Commission des Courses Vélocipédiques du *Paysan*, boulevard de la Gardolle, Tonneins, du 22 Juillet au lundi 19 Août, à six heures du soir.

Toute demande d'engagement non accompagnée du prix de l'entrée sera rejetée.

N.-B. — Seront admis comme Amateur les cyclistes qui n'ont jamais couru pour les prix en espèces.

La Commission sera seule juge de la validité des engagements.

Règlement de l'U. V. F.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Secrétaire du Comité d'organisation de « Courses vélocipédiques sur route du *Paysan du Sud-Ouest* » boulevard de la Gardolle, Tonneins (L.-et-G.)

La Commission :

Daniel Bureau ; J. Armand ; Paul Bru ; Olivier Ferranti ; H. Castex ; Roger Grilhé.

N.-B. — Les Courses Vélocipédiques du *Paysan* coïncideront avec les Grandes Fêtes de Tonneins.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 1^{er} juillet 1895

Présidence de M. François Cangardel, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale dans le *Bulletin héraldique de France* du mois de janvier 1895 des renseignements biographiques sur l'ancienne famille quercynoise des Vielcastel. Il y est parlé des deux frères Pierre et Etienne de ce nom, qui se distinguèrent à la première croisade et moururent peu après leur retour, vers 1099. Un même tombeau les réunit dans l'église Notre-Dame de Genouillac, de Cazals.

Le même membre donne lecture d'une description du gouffre de Lantouy, près Cajarc, par M. Martel, d'une poésie en langue vulgaire relative à ce lac et composée par M. l'abbé Justin Gary ; d'un passage en latin du Cartulaire de l'abbaye de Tulle où il est question du sanctuaire de Roc-Amadour (publication de M. Champeval.)

M. le président communique, de la part du comité d'érection d'une statue au maréchal Canrobert, une demande de subvention qui sera transmise au conseil d'administration de la Société.

M. de Maynard lit une fantaisie inédite sur *la mode* et une poésie intitulée *Où est-il ?* par M. Ange Pechméja.

La séance est levée.

Filtrage de l'eau sur une grande échelle

Des expériences de filtration de l'eau en grand, qui intéressent au plus haut point l'hygiène des villes et des industries, viennent d'avoir lieu à l'Exposition d'hygiène, à Paris, devant les repré-

sentants de la presse parisienne et diverses notabilités du monde savant.

Il s'agit des essais du fameux filtre de l'ingénieur autrichien Breyer, organisés par la Société Blumenfeld et C^{ie} de Vienne, propriétaire des brevets.

Nous empruntons à notre confrère, M. Emile Gautier, le distingué rédacteur scientifique du *Figaro*, les lignes suivantes dans lesquelles il rend compte de ces expériences sensationnelles :

« Le filtre Breyer, qui peut opérer sur une échelle géante, et vous débiter couramment à l'heure vingt ou vingt-cinq mille litres par mètre carré de surface filtrante, consiste essentiellement, en un jeu de batteries filtrantes, composées d'un tissu revêtu d'amiante drapé autour d'une carcasse métallique, sur lesquelles on projette, à basse pression, au moyen de pompes à vapeur, et stériliser. Les impuretés de toutes sortes et les microbes eux-mêmes qui, si impalpables qu'on les suppose, n'en ont pas moins un volume (comme ils ont une forme) appréciable, s'arrêtent à la surface extérieure, ou s'empilent dans les pores de l'amiante dont le diamètre est plus petit que le plus petit bacille connu. Tant et si bien que l'eau qui passe de l'autre côté est mécaniquement stérilisée et d'une innocuité parfaite.

» Les expériences instituées à cet égard à Vienne et à Budapest, avec une minutie qui en fait des modèles de rigueur, par nombre de savants autrichiens et hongrois, et, en particulier, par le professeur Weichselbaum, le Pasteur de l'Autriche, le professeur Dr Guiber, etc., sont de ce chef aussi concluantes qu'on peut le souhaiter. De ces scrupuleuses expériences, qui durèrent trente-deux jours consécutifs, il résulte, en effet, que, même avec les anciens modèles, singulièrement perfectionnés depuis, aucun microbe n'avait encore, au bout de quarante-heures, traversé la couche d'amiante qui est l'âme du filtre Breyer. »

En effet, le diamètre des pores des couches filtrantes établies et régénérées instantanément, est plus petit que le diamètre du plus petit microbe reconnu jusqu'ici par la science.

En conséquence, l'encrassement des éléments filtrants est naturellement très considérable, mais leur décrassage se fait à l'aide de brosses mues mécaniquement, sans qu'il soit besoin de rien démonter.

Quant le décrassage est opéré, on stérilise le tout à l'aide d'un jet de vapeur à 130 degrés ; c'est l'affaire de quelques minutes, puis l'appareil fonctionne à nouveau.

En résumé, le filtre Breyer peut fournir *n'importe où*, de l'eau saine, valant la meilleure eau de source, pour le prix invraisemblable de 3/4 de centime le mètre cube.

La récente expérience de l'Exposition d'hygiène a mis en lumière ces résultats d'une façon frappante.

L'eau, puisée directement à la Seine et salie ensuite artificiellement, a été filtrée, séance tenante à raison de 25 mètres cubes, soit 25,000 litres à l'heure.

On voit que ce débit peut donner satisfaction aux besoins les plus importants de la population des villes, ainsi que des établissements industriels comme les fabriques de bière, drap, papier, margarine, etc., qui ont besoin d'eau absolument stérilisée pour le développement rationnel de leur exploitation.

Avec un des simples éléments du filtre Breyer relié à une petite pompe à main, on possède un filtre portatif ne pesant environ que sept kilos, et débitant à peu près quinze litres d'eau stérilisée à la minute. C'est un appareil destiné aux troupes en marche, aux explorateurs, ouvriers sur les chantiers, etc

Un mort vivant

Les postes et télégraphes paraissent jusqu'à ce jour détenir ce que l'on peut nommer le record des beautés administratives.

Qu'on en juge :

Dans le courant du mois d'août de l'année écoulée, M. X..., employé d'administration, envoyait chaque semaine à ses enfants, en vacances à Melun, les numéros du *Supplément illustré* en couleurs du *Petit Journal* qui furent jetés à la poste les uns, 72, rue Philippe-de-Girard, les autres au bureau central, 4, rue Doudeauville. Aucun de ces exemplaires n'arriva à son adresse.

Les vacances terminées, quand les enfants rentrèrent chez leurs parents, ils réclamèrent, non sans raison, les numéros du *Supplément*.

Etonnement de M. X..., qui adressa une réclamation à la direction des postes.

Après dix mois d'enquête, M. X... reçut de cette administration la réponse suivante :

« M. X... étant décédé, les journaux non arrivés à destination ont été remis à son successeur, qui les a détruits. »

N'est-ce pas un comble pour un plaignant que de recevoir une réponse de ce genre !

Il est bon d'ajouter que les enquêteurs n'ont jamais été vus chez la personne où habitaient les enfants des époux X... »

Tribunal correctionnel de Gourdon

Audience du 8 juillet

Jean Hébrard, âgé de 51 ans, cultivateur à Ginouillac, est inculpé de dénonciation calomnieuse contre M. Mézon, notaire au Vigan. Il est condamné à 50 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger, et, statuant sur la demande de la partie civile, il est condamné, en outre, à 1 franc de dommages-intérêts envers M. Mézon, ainsi qu'aux dépens.

Jean Bonaventure, âgé de 37 ans, originaire de Garcia, près Barcelone (Espagne), qui, le jour de la dernière foire de Gramat, avait allégué Pierre Thieufre, âgé de 73 ans, cultivateur aux Botties, commune de Billac (Corrèze), de son portefeuille contenant la somme rondelette de 700 fr. en billets de banque, est condamné à huit mois de prison et aux dépens.

Le mardi 30 juillet, à 3 heures et demie du soir, à la sous-préfecture de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des travaux ci-après :

Commune de Martel. — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Martel à l'Hôpital-St-Jean. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le chemin de grande communication n° 14 et la limite de la commune de Cazillac, sur une longueur de 2082^m20.

Montant des travaux : 5446 fr. 06.

Somme à valoir pour dépenses imprévues : 253 fr. 94.

Cylindrage de la chaussée : 1000 fr.

Cautionnement : 300 fr.

M. le ministre des travaux publics vient de prendre la décision suivante :

M. Laboucher, élève-ingénieur à l'école nationale des ponts et chaussées, sera employé dans le département de la Dordogne au service ordinaire et au service de chemin de fer de Nontrois à Sarlat et de Carsac à Gourdon.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Toutes Opérations de Banque, notamment : Comptes de dépôts de Fonds à intérêts, avec ou sans service de chèques ;

Chèques directs et Virements, paiements télégraphiques ou non ;

Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts ;

Ordres de Bourse en France et à l'Étranger ;

Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres ;

Souscriptions ; Garde de Titres ; Garantie contre le remboursement des titres cotés au-dessus du pair, et contre les risques de non vérification des cirages ;

Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers ;

Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Reçus sur la France et l'Étranger ;

Crédits documentaires ; Avances sur Marchandises et sur connaissements ;

Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger ;

Renseignements divers ; Services de Correspondant ; Assurances, etc.

La Société a 195 Agences et Bureaux en France, une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE CHINE

Emprunt 4 % OR de 1895

Autorisé par Édit Impérial en date du 1^{er} juillet 1895 et gagé, par priorité sur tous emprunts futurs, par le revenu des douanes maritimes chinoises.

En outre, pour le cas où, pour quelque cause que ce soit, le service de l'emprunt viendrait à se trouver en souffrance ou en retard, le GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE a pris, vis-à-vis des Banques et Maisons contractantes, l'engagement de parfaire, à bonne date, au fur et à mesure de chaque échéance, toutes les sommes nécessaires pour le paiement des coupons et pour l'amortissement des titres du présent emprunt.

400.000.000 DE FRANCS

Remboursables au pair, en 36 ans, par tirages annuels, à partir de 1896.

L'amortissement ne peut être augmenté et l'emprunt ne peut être converti ou remboursé avant 1910.

Intérêt payable par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, à Paris, Saint-Petersbourg, Amsterdam.

Prix d'Émission : Fr. 496

PAR OBLIGATION DE 500 FR.

Jouissance du 1^{er} juillet 1895

PAYABLE	En souscrivant.....	Fr. 125 »
	A la répartition, du 27 au 31 juillet.....	125 »
	Du 10 au 15 septembre.....	125 »
	Du 25 au 31 octobre.....	121 »

L'Obligation libérée à la répartition sera délivrée à Fr. 494

Le placement ressort ainsi à 4,05 %

On souscrit le Vendredi, 19 juillet 1895

ET DES AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE, POUR LES SOUSCRIPTIONS DE DIX OBLIGATIONS AU MOINS

Chez MM. HOTTINGUER et C^{ie} ;
 BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ;
 CRÉDIT LYONNAIS ;
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ;
 COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE ;
 CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Et dans leurs Agences, Succursales et Bureaux de quartier.

Aux Succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas et du Crédit Lyonnais

Les souscriptions par listes ne sont pas admises.

On souscrit à la **Société Générale**, Agence, de Cahors, rue Fénélon, n° 8.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE
et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris: soit les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymouthiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laorrière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris.....	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	> f.	> f.	> f.	> f.
Orléans....	86 64	108 81	> >	> >	> >	> >
Blois.....	86 64	108 81	> >	> >	> >	> >
Tours....	91 68	113 85	> >	> >	> >	> >
Le Mans...	103 77	123 94	> >	> >	> >	> >
Angers...	103 77	123 94	> >	> >	> >	> >
Nantes...	113 87	133 104	> >	> >	> >	> >
Poitiers...	91 68	> >	91 68	> >	91 68	> >
Angoulême	91 68	> >	86 64	> >	86 64	> >
Périgueux..	86 64	> >	81 60	> >	81 60	> >
Bordeaux..	98 73	> >	98 73	> >	98 73	> >
Agen.....	98 73	> >	91 68	> >	91 68	> >
Montauban	98 73	> >	86 64	> >	86 64	> >
Toulouse..	103 77	> >	91 68	> >	91 68	> >

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.

A partir du 1^{er} juillet 1895, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e Classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à

Étampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris) ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénédet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 13 juillet.

Gravures : Madagascar : Muletiers arabes faisant la sieste sous un manguié. — Le télégraphe optique. — Le bureau du télégraphe. — La rivière de Maroway : Passage de la colonne en bac ; construction d'un Pont, par le génie. Paris : Les chansons dans les cours. — Mlle Eugénie Buffet et sa troupe. — Le monument de Roussignac, dans la cour des Arts-et-métiers. — La médaille remise au docteur Roux. — Portraits : Le docteur Roux. — Nécrologie : Alfred de Courzon, peintre. — Le général Squarokov, intendant général de l'armée russe. — Départements : St-Quentin : le monument du Siège. — Dieppe : Le cortège historique. — Beaux-Arts : Avant l'orage, tableau de M. Muenier. — Sur la grève, tableau de M. Souza-Pinto. — Tunisie : La rade militaire de Bizerte. — Etudes illustrées : Pêches et maraudeurs de pêches.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Semaine scientifique par le docteur Servet de Bonnières. — Pêches et maraudeurs de pêches, par E. Bonvoisin. — Sport, par Archiduc. — Vélocipédie, par H. de Villemont. — Explications des gravures, Echees, Rébus, Récréations, Revue Comique, Bibliographie, etc. — Nouvelle : Encore une surprise du divorce, par Mme Mary Summer. — En supplément : Perruques blondes, roman par M. G. Lenôtre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 4000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

POUR AMÉLIORER
PÂTES, SAUCES, RAGOÛTS
LEGUMES, toutes sortes de MEUBLES
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
UNE BOULANGERIE, UN BOUTIQUEAU, ETC.

PREMIER
VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE



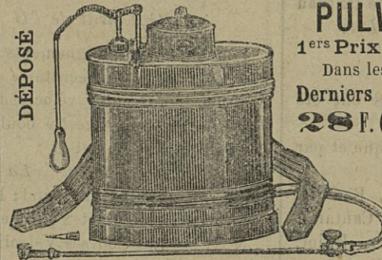
25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
à toutes les Opérations relatives
à L'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

AVIS
Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.